

2021

COMPTE Administratif



RIOM

ville-riom.fr



Table des matières

Introduction	3
1. Section de fonctionnement	4
1.1 Recettes de fonctionnement : 25,58 M€	4
1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 303 000€	4
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.13 M€	5
1.1.3 Ressources Fiscales : 20,4 M€	8
1.1.4 Dotations et Participations : 2.9 M€	11
1.1.5 Produits de gestion courante 134 000k€	12
1.1.6 Produits Exceptionnels 168 000 k€	12
1.2 Dépenses de fonctionnement : 21.3 M€	13
1.2.1 Charges à caractère général : 5 M€ en hausse de 8,47%	14
1.2.2 Charges de personnel : 13.14 M€	16
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.64 M€	17
1.2.4 Charges financières : 68 000€, en baisse de 19,37 %	18
1.2.5 Charges exceptionnelles : 152 000€	18
1.2.6 Atténuation de produits : 248 000€	18
1.3 Ratios d'épargne	19
2. Section d'investissement	21
2.1 Recettes d'investissement 2,38 M€	21
2.1.1 FCTVA : 750 000€	21
2.1.2 Subventions : 947 000€	21
2.1.3 Taxe d'aménagement : 235 000€	22
2.1.4 Cessions : 415 000€	22
2.1.5 Amendes de police : 73 000€	22
2.2 Dépenses d'investissement : 6.45 M€	23
2.2.1 Travaux et fonds de concours	23
2.2.2 Acquisitions foncières 574 000€	25
2.2.3 Equipements 725 000€	25
2.2.4 Etudes et logiciels 127 000€	26
2.2.6 Participations, Titres immobilisés et remboursements de Taxe d'aménagement	26
Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels	27
Tableaux synthétiques : Comptes administratifs	28
Conclusion	28

Introduction

L'objectif de ce rapport est de rendre compte des opérations budgétaires que l'ordonnateur (le Maire) a exécutées au cours de l'exercice 2021.

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (à la différence du compte de gestion qui est établi lui par le comptable de la Trésorerie) et rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente en outre les résultats comptables de l'exercice.

Et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce rapport est présenté en 2 temps, tout d'abord la section d'investissement, et ensuite la section de fonctionnement.

Méthode :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation que la maquette du budget prévisionnel

En termes de méthode, 2 points majeurs sont à noter :

- ✓ Positionnement des travaux en régie, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **27 000€**
- ✓ Positionnement des produits de cessions foncières, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **415 000€**

Pour plus de lisibilité et de simplicité, seules les opérations réelles sont développées dans ce rapport. Ces dernières donnent lieu à encaissement ou décaissement effectif.

Les opérations d'ordre sont quant à elles des jeux d'écriture comptable entre sections. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Pour information ce document retrace notamment le traitement quotidien : 6000 mandats de dépenses et 2000 titres de recettes. Ce traitement est assuré tout au long de l'année par les 4 agents du service comptabilité.

Afin de faciliter la lecture les montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Prévisions lors du ROB

Il est à noter certains écarts par rapport aux prévisions budgétaires telle que présentées lors du ROB 2022 en Conseil Municipal. C'est bien sûr dû à la complexité d'estimer un pré-atterrissage de l'année complète en novembre.

En recettes de fonctionnement, on note 400 000€ de plus que dans l'estimation : cela est lié à une estimation prudentielle des recettes au moment de l'établissement du ROB. Sur le poste « assurance du personnel », les recettes ont été versées en nombre sur la fin d'année. D'autre part, la CAF a versé plus de subventions qu'escompté pour le service périscolaire.

En dépenses de fonctionnement, on note 43 000€ en moins. Cela est particulièrement lié à une surestimation des dépenses RH par prudence, au moment de l'établissement du ROB.

En recettes d'investissement, on note 212 000€ de plus que dans l'estimation. L'Etat a en effet effectué un premier versement de subvention pour les travaux sur le groupe scolaire Jean Rostand, à hauteur de de 90 000€. D'autre part, la cession des actions Semerap sur la fin d'année n'avait pas été comptabilisée lors de l'établissement du ROB. Enfin, la recette des taxes d'aménagement a été plus élevée qu'imaginé.

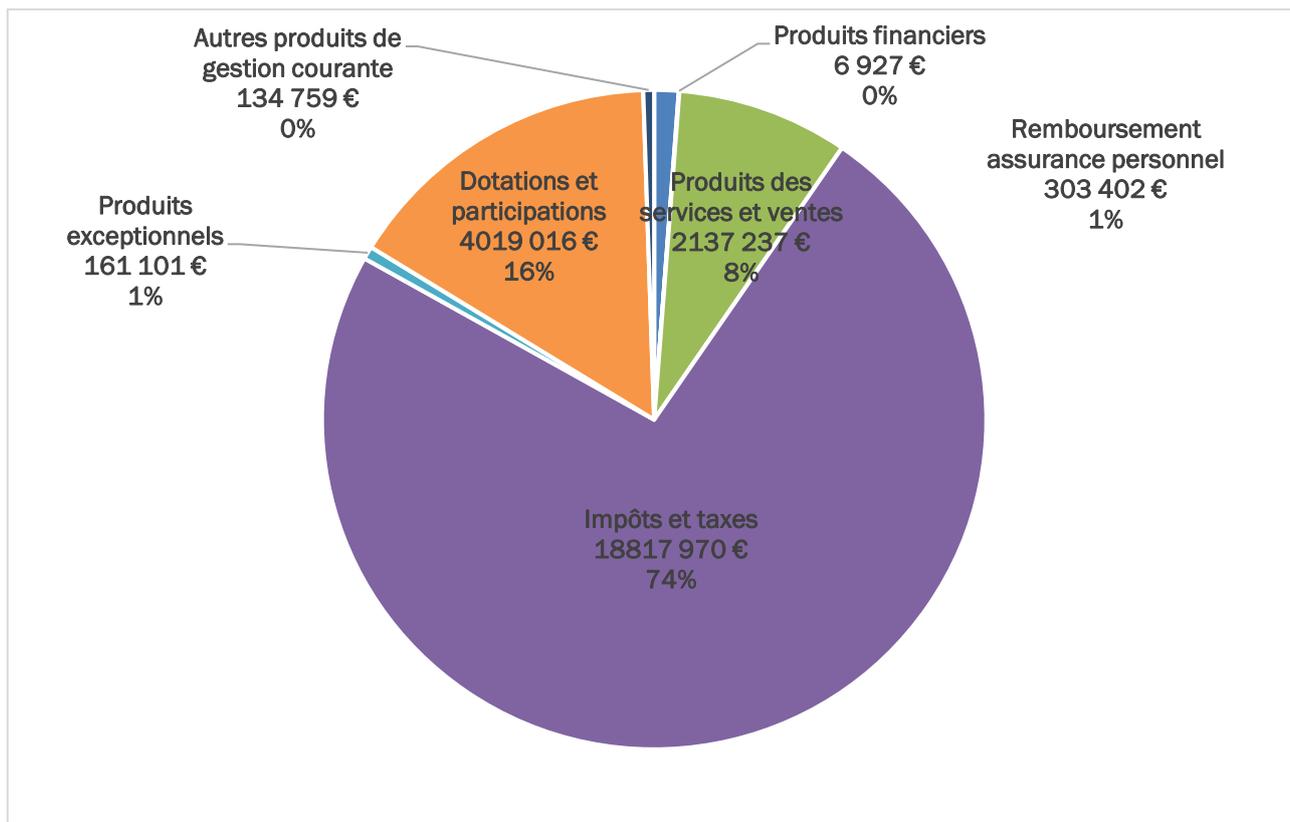
En dépenses d'investissement, on note 600 000€ de moins qu'annoncé lors du ROB. C'est notamment lié au décalage de l'acquisition de la 2^e tranche des friches Masson vers 2022. C'est ensuite lié à un plus faible mandatement sur la fin de l'année qu'imaginé. Les dépenses qui étaient toutefois engagées sont inscrites en report vers 2022.

1. Section de fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement : 25,58 M€

Les recettes réelles de la collectivité passent de 25 M€ à 25,58€ entre 2020 et 2021 soit une hausse de 2,26%
Les recettes de fonctionnement de l'année 2020 étaient cependant particulièrement basses ; ce rebond en 2021 ne parvient donc pas à contrer la baisse continue des recettes depuis 2015.

La répartition des ressources selon les chapitres du compte administratif se matérialise comme suit :



A titre de comparaison, nous vous proposons d'étudier les ratios 2020 (bases de calcul DGFIP) d'autres collectivités de strate similaire (les données 2021 ne sont pas encore disponibles) :

Moyenne générale de la strate « 10 000 à 20 000 habitants » : 1313€/habitant

Moyenne générale de la strate « 20 000 à 50 000 habitants » : 1487€/habitant

Ces deux données vous sont présentées, puisque Riom se situe à l'entre-deux strates.

Riom : 1316€ par habitant.

Beaumont : 797€ par habitant

Chamalières : 1068€ par habitant

Cournon : 1131€ par habitant

Thiers : 1462€ par habitant

La commune de Riom se situe dans la moyenne générale de la strate en termes de recettes de fonctionnement par habitant. L'effort fiscal étant toutefois plus élevé à Riom, cela signifie que comparativement, la commune dispose de moins de recettes de fonctionnement sur les autres postes, et particulièrement en matière de dotation globale de fonctionnement.

1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 303 000€

Cette rubrique correspond au chapitre 013 du Compte Administratif (CA).

Ce chapitre connaît une baisse de 48 000€ entre 2020 et 2021.

Il comprend :

Le remboursement par la CPAM pour les absences des agents non titulaires et agents titulaires travaillant moins de 28h/semaine : 14 000€ (-10 000€, du fait d'une sinistralité plus faible).

Le remboursement par les assurances souscrites par la collectivité (Sofaxis) pour les absences des agents titulaires : 235K€ (en légère baisse par rapport à 2020 du fait d'une sinistralité plus faible).

D'autre part, en 2020, la caisse CNRACL avait remboursé 30 000€ à la collectivité. Il s'agissait là d'un versement unique.

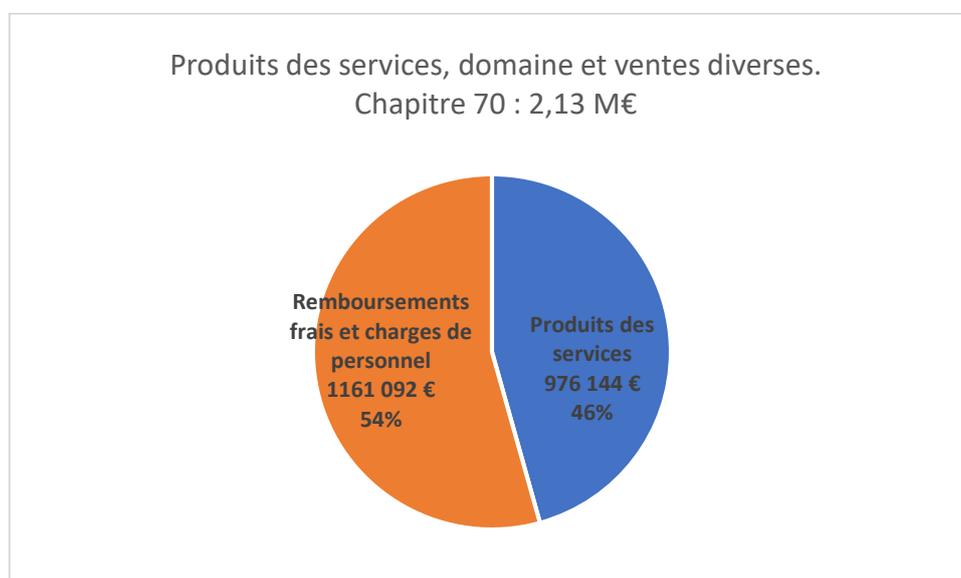
Ainsi que le remboursement des cotisations retraite d'un agent mis à la disposition à une fédération sportive : 7 000€. (soit -1000€ par rapport à 2020, cette somme sera régularisée sur 2022)

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.13 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 70 du CA.

Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition.

Une fois retraitées les rattachements négatifs en eau et assainissement en 2020, le produit du chapitre 70 est en diminution de 100 000€.



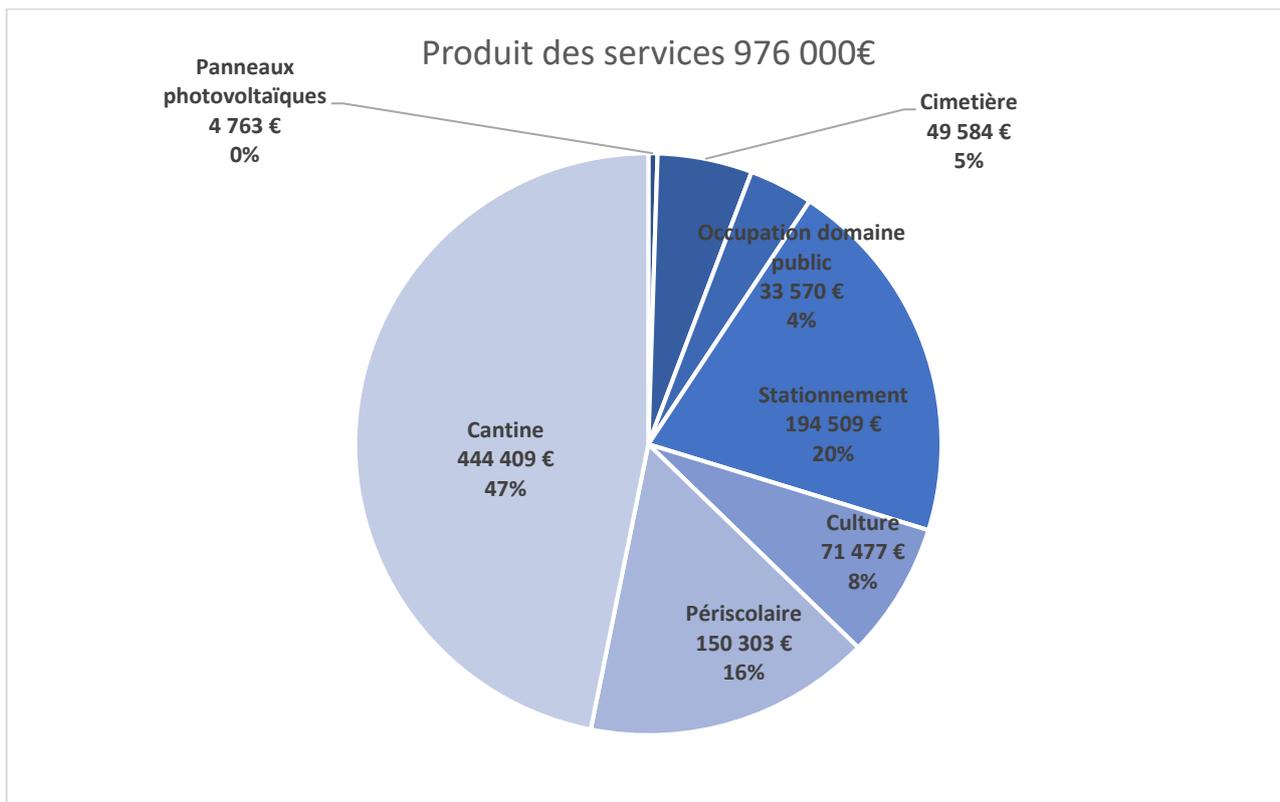
Les ressources d'exploitation (chapitre 70) sont en baisse, principalement en raison de la crise sanitaire. Cette baisse des recettes est pour partie conjoncturelle. Elle est d'autre part liée aux décisions en matière de politique tarifaire.

1.1.2.1 Produits des services : 976 000€

Entrons dans le détail du chapitre 70, avec le produit des services, qui correspond à ce qui est effectivement facturé aux usagers. Il s'agit des repas au restaurant scolaire, du périscolaire (heures de service périscolaire) et accueil de loisir extra-scolaire, des services culturels (entrées aux spectacles, cours de paléographie, en écoles d'art et de musique), du stationnement (horodateurs), de l'occupation du domaine public (marchés, halle, terrasses et étals, échafaudages) et des concessions au cimetière.

En 2021, ce poste passe pour la première fois sous la barre du million d'euros, avec une baisse de près de 85 000€ par rapport à 2020.

Il faudrait également déduire de ce poste les remboursements aux usagers au sein des écoles d'arts et sur les spectacles, le poste apparaîtrait alors ainsi véritablement à 9480 000€ soit une baisse de presque 475 000€ par rapport au niveau de 2019.



Les prestations en direction de l'enfance et la jeunesse reviennent à un niveau plus standard équivalent au niveau de 2018. 2021 a en effet de nouveau été marquée par une période de confinement et d'interruption du service.

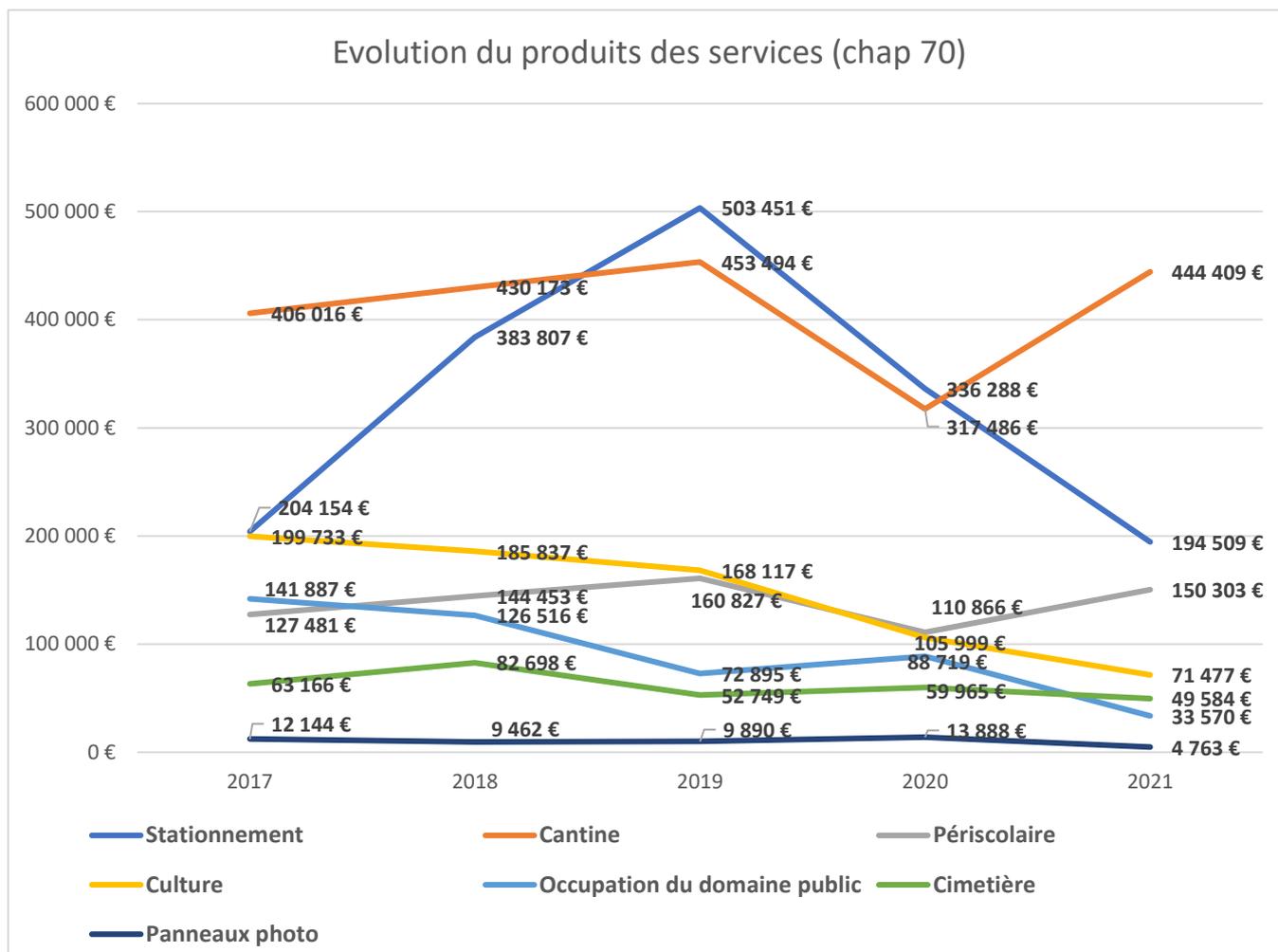
Côté écoles d'art et spectacles, le confinement et les nombreuses annulations de représentations ont entraîné une chute des recettes (-33 000€ par rapport à 2020). Pour mémoire, elles étaient de 186 000€ en 2018. (Ce chiffre a été obtenu en déduisant les remboursements aux familles, suite aux cours annulés pendant les confinements)

Au niveau du stationnement, la gratuité de la zone jaune lors du deuxième confinement et le passage à une heure gratuite (au lieu de 30 mn) à partir du dernier trimestre 2020 comme mesure permanente ont généré une baisse des recettes. Pour l'année 2021, ces deux dernières mesures produisent leur effet sur une année complète avec des recettes qui s'établissent à environ 195 000€ (redevance stationnement + forfait post stationnement). Il est attendu un rebond sur 2022 avec le retour à la normale des opérations de stationnement.

Concernant l'occupation du domaine public, la gratuité des redevances d'occupation du domaine public (commerces sédentaires, marché et Halle) fait baisser la recette de 96 000€ par rapport à l'année 2018 qui était une année « classique ».

A noter une perte de recette sur les panneaux photovoltaïques de Dumoulin, liée à une panne des panneaux (-10 000€).

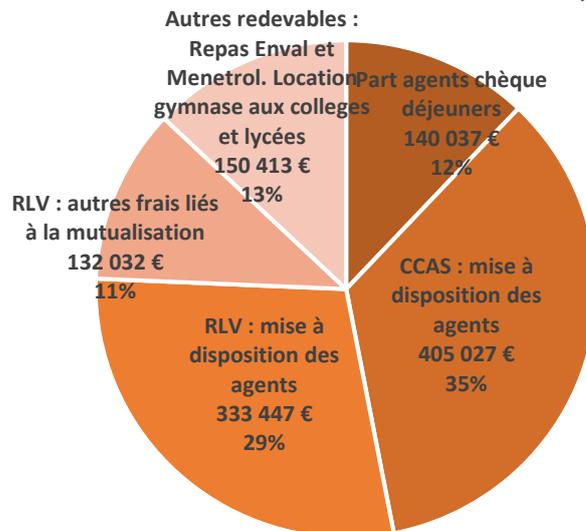
Vous trouverez ci-dessous l'analyse de l'évolution du produit des services au cours des 5 dernières années.



1.1.2.2 Remboursement de charges de personnels de la commune par d'autres collectivités et remboursements de frais divers : 1.16M€

Continuons dans le détail du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel. (Il est à noter que ce chapitre se distingue comptablement du chapitre 013 « remboursement assurance personnel » lié principalement aux remboursements d'assurances).

Remboursement de charges de personnels de la commune par d'autres collectivités et remboursements de frais divers 1,16M€



Remboursement de charges de personnel

Cette rubrique regroupe :

- La part des chèques déjeuners financée par les agents pour 140 000€
- La mise à disposition du personnel communal pour le CCAS (le CCAS ne dispose pas de personnel propre, tel que prévu par la convention de 2016)
- La mise à disposition d'une partie du service des sports et du service des ressources humaines auprès de RLV ainsi que les frais afférents : achats de fournitures, utilisation matériel informatique...

Remboursement de frais divers 150 000€ : cette rubrique est en baisse de 55 000€.

Elle regroupe :

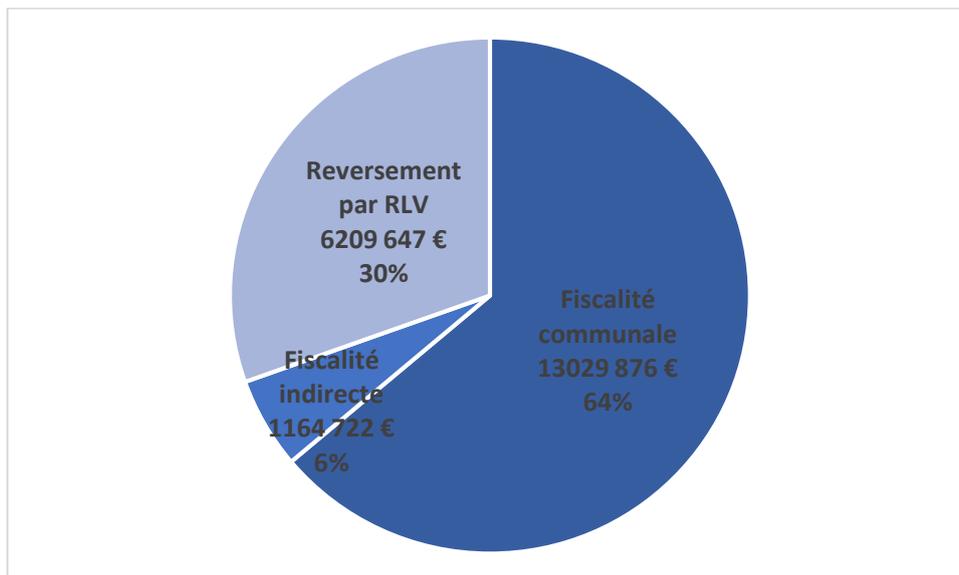
- La facturation des repas préparés par la cuisine centrale de Riom aux Communes d'Enval et Ménérol 77 000€, soit -23 000€ en baisse du fait que la Commune d'Enval n'adhère plus à ce service.
- La location des gymnases aux collèges et lycées (25 000€) soit -40 000€. Cette baisse est liée à deux problématiques de facturation : tout d'abord, un moindre volume horaire d'utilisation des gymnases en 2021. D'autre part, la facturation de la période septembre à décembre 2021 a été effectuée début 2022 pour 22 000€
- Le service de production florale (6K€)
- La fourrière (17 000€)

1.1.3 Ressources Fiscales : 20,4 M€

Comme expliqué lors du ROB2022, l'année 2021 correspond à une bascule dans la prise en charge des recettes de fiscalité en comptabilité. Aussi, à des fins de comparaison d'une année sur l'autre, cette rubrique correspond au chapitre 73 du CA, et également à une partie du chapitre 74, et des retraitements sont opérés. Ceci explique les potentiels écarts qui apparaissent entre le rapport du CA2020 et le rapport du CA2021.

Entre 2020 et 2021, le poste « ressources fiscales » apparaît en hausse de 430 000€.

Ce poste se décompose en 3 grandes masses : la fiscalité communale, la fiscalité indirecte et les reversements par RLV



1.1.3.1 Fiscalité Communale : 13 M€

Pour analyser les recettes de fiscalité dite « directe » (les 3 taxes : Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, et anciennement Taxe d'habitation), il faut désormais fusionner les chapitres 73 et une partie du chapitre 74, ce qui complique un peu la comparaison entre 2020 et 2021.

Après retraitement toutefois : on constate une augmentation de 228 000€ des recettes de fiscalité dite directe entre 2020 et 2021.

C'est 60 000€ de plus qu'annoncé dans le ROB. C'est principalement lié à une recette d'un Rôle supplémentaire de fiscalité émis par le Trésor Public en Décembre 2021, à hauteur de 43 500€. D'autre part, il s'agit de la recette des droits de mutation de décembre, qui ne pouvait pas être anticipée au moment de l'élaboration du ROB.

La collectivité a maintenu ses taux d'imposition inchangés en 2021 puis en 2022, conformément à son engagement.

L'année 2020 avait vu constater une baisse inédite des recettes de fiscalité, liées au départ de l'entreprise SEITA et à l'installation de l'entreprise Bacacier avec une assiette foncière différente.

On constate sur 2021 une hausse de 228 000€ des recettes par rapport à 2020.

Comme annoncé lors de l'élaboration du BP2022, les recettes de fiscalité de 2022 augmenteront de 3,4%, en lien avec l'indexation des bases fiscales sur l'inflation.

1.1.3.2 Reversement de Fiscalité : 6.2 M€

Ces transferts financiers correspondent à la restitution par RLV de la taxe professionnelle (devenue Contribution Economique Territoriale) pour **4.9 M€**. Cette taxe était auparavant communale (jusqu'à la création de l'EPCI Riom Communauté) et depuis perçue par RLV afin d'assurer le financement de ses compétences. Le calcul de cette attribution de compensation est effectué au travers de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées CLECT. Cette restitution se calcule de la façon suivante : taxe professionnelle perçue par RLV pour le territoire de Riom - charges/produits transférés pour assurer les diverses compétences.

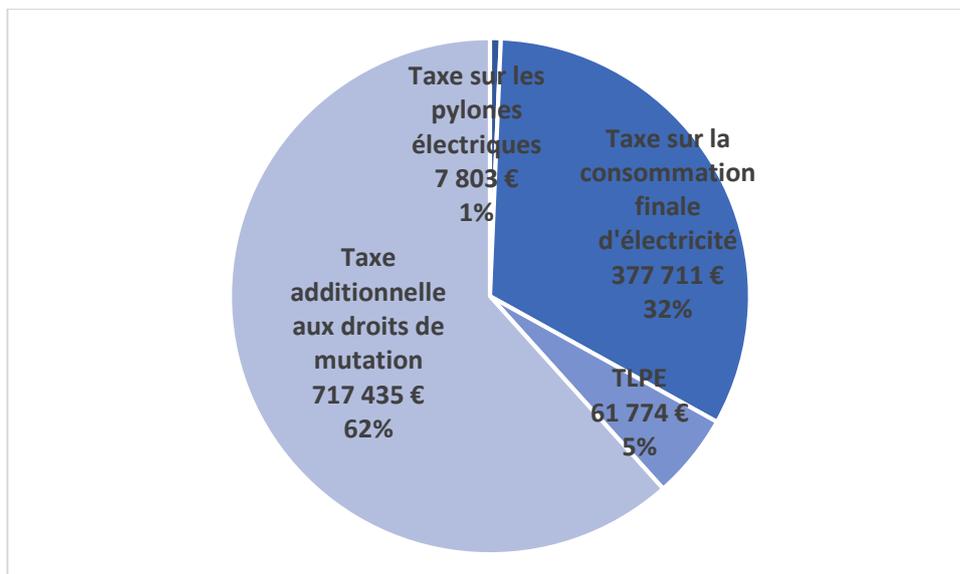
Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par **1.26 M€** de dotation de solidarité communautaire. Cette dotation est facultative, instituée et fixée par le Conseil Communautaire.

Ces transferts sont stables depuis 2017. La commune restera attentive aux décisions que RLV pourrait être amené à prendre concernant ses relations financières avec ses communes membres dans le cadre de la préparation du futur Pacte Financier et Fiscal.

1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 1.16 M€

Ce poste regroupe :

- La taxe sur les pylônes électriques
- La taxe sur la consommation finale d'électricité
- La taxe locale sur la publicité extérieure
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière



Une hausse de 200 000€ est constatée sur ce poste entre 2020 et 2021, pour revenir à un niveau proche de 2019.

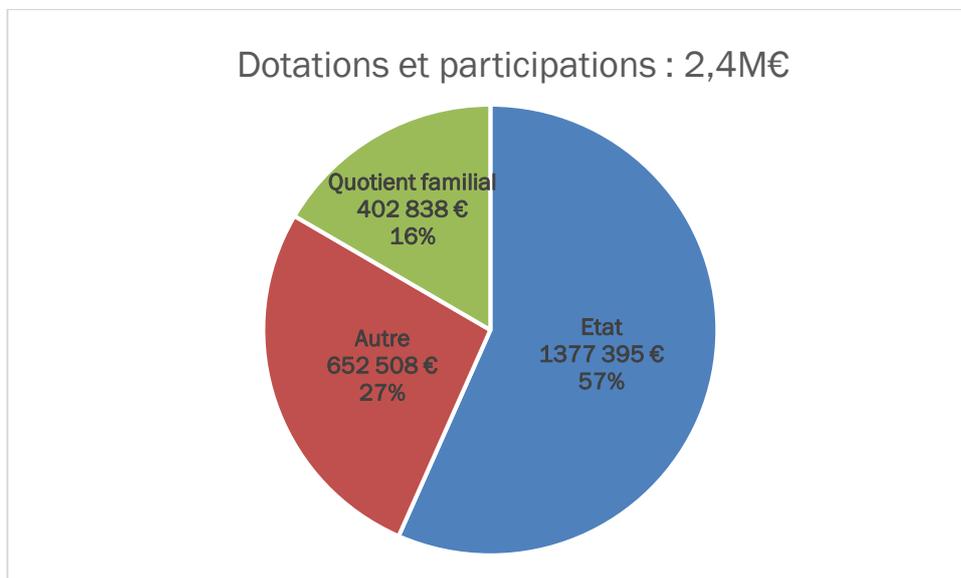
Cette hausse provient de la hausse des droits de mutation (appelés communément « frais de notaire »), dont une partie est reversée à la commune. En effet, après une accalmie en 2020, le marché immobilier s'est relancé sur 2021.

1.1.4 Dotations et Participations : 2.9 M€

Cette rubrique correspond à une partie du chapitre 74 du CA. Comme vu précédemment, pour un meilleur aperçu de la fiscalité, la ligne « compensation des dégrèvements de taxes foncières » qui apparaissait jusqu'ici sur ce poste, a été basculée dans la rubrique « recettes fiscales ».

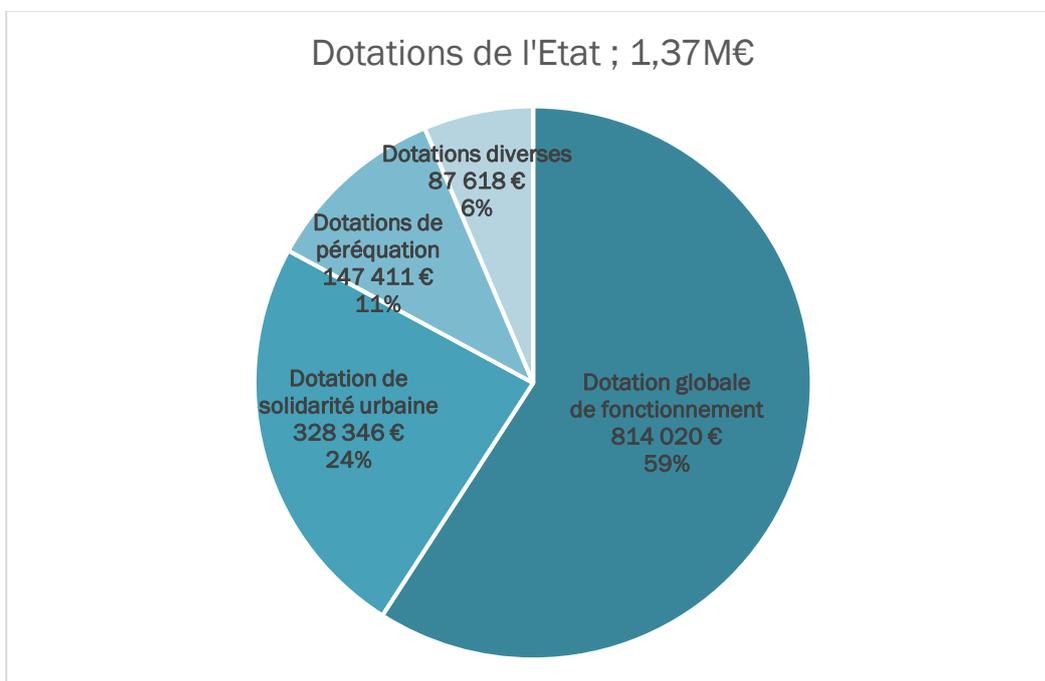
Ce poste connaît une hausse de 220 000€.

La répartition de ce poste se présente de la façon suivante :



1.1.4.1 Dotations et compensations de l'Etat : 1,37M€, stable

Une synthèse de ces dotations est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les dotations de l'Etat s'établissent à 1,37M€ en 2021, avec une très légère baisse de 12 000€ par rapport à 2020.

La dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation sont en hausse (respectivement + 15 000€ et + 18 000€), mais cette hausse ne suffit pas à compenser la baisse inexorable de la dotation globale de fonctionnement (-76 000€).

Les dotations diverses comprennent le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement, et la dotation « passeports et cartes d'identité ».

1.1.4.2 Autres organismes : 652 000€

Ce poste de recettes, en hausse de 62 000€, est principalement composé des subventions de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 423 000€, soit une stabilité par rapport au budget 2020.

Ces subventions sont versées pour l'exercice des missions : prestations périscolaires / accueil de loisirs (PSEJ et PSO). Le montant versé en 2021 est lié aux prestations effectivement réalisées sur 2020.

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est en diminution par rapport à 2020, pour s'établir à 17 000€.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 35 000€.

Les saisons culturelles, reconnues « scènes régionales » sont par ailleurs soutenues par la Région à hauteur de 30 000€ ou 35 000€ par an. Cette subvention apparaît à hauteur de 95 000€ en 2021, du fait de 3 années perçues en une seule.

Le Département participe aussi à cet effort en consacrant par exemple 25 000€ aux saisons culturelles.

1.1.4.3 Valorisation quotient Familial : 402 000€

Ce poste, en hausse de 62 000€ représente l'effort consenti par la collectivité au titre de la politique de quotient familial appliquée à la tarification communale. Il s'agit d'une recette à laquelle la collectivité renonce en prenant en charge une partie du prix des prestations consommées par les usagers des services communaux. Cet effort est matérialisé comptablement au travers d'une recette de fonctionnement et d'une dépense de fonctionnement pour le même montant.

L'augmentation de cette valorisation est liée principalement à la reprise d'un rythme plus classique de fonctionnement des services enfance sur l'année 2021.

L'inscription de ce montant au budget 2021 avait été effectuée lors du vote de la décision modificative n°4 en décembre 2021.

1.1.5 Produits de gestion courante 134 000k€

Cette rubrique correspond au chapitre 75 du CA

Cette rubrique est en légère hausse.

Elle regroupe :

- ✓ des loyers à hauteur de 126 000€, en hausse de 7 000€ par rapport à 2020 suite à plusieurs entrées en location en cours d'année 2021.
- ✓ et le reversement de charges locatives par l'EPF SMAF de 8 756€.

1.1.6 Produits Exceptionnels 168 000 k€

Cette rubrique correspond au chapitre 77 du CA

Ce poste regroupe 80 000€ de remboursement d'assurances pour le sinistre grêle d'août 2021, divers autres remboursements de sinistres, 21 000€ de valorisation « contrat d'économies d'énergie » pour l'école René Cassin et 33 000€ de protocole transactionnel relatif au bassin Virlogeux.

Pour information et comme indiqué en introduction, les cessions foncières sont neutralisées à hauteur de 415 000€ pour être évoquées en section d'investissement.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 21.3 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 21.28M€ contre 20,95 M€ en 2020, soit une hausse de 1.19% une fois retraités les travaux en régie.

A titre de comparaison, nous vous proposons d'étudier les ratios 2020 (bases de calcul DGFIP) d'autres collectivités de strate similaire (les données 2021 ne sont pas encore disponibles) :

Moyenne générale de la strate « 10 000 à 20 000 habitants » : 1176€/habitant

Moyenne générale de la strate « 20 000 à 50 000 habitants » : 1360€/habitant

Ces deux données vous sont présentées, puisque Riom se situe à l'entre-deux strates.

Riom :1147€ par habitant.

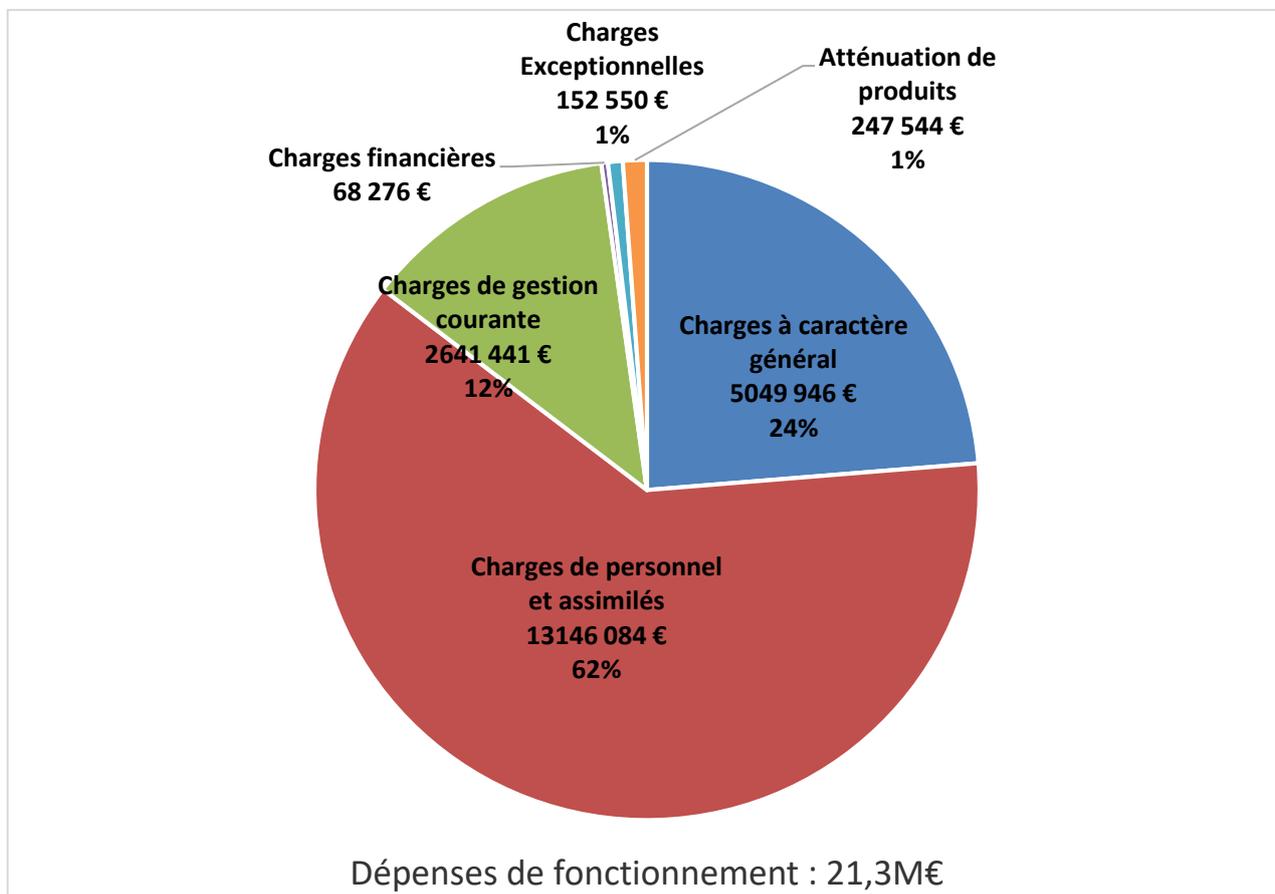
Beaumont : 695€ par habitant

Chamalières : 999€ par habitant

Cournon : 1078€ par habitant

Thiers : 1349€ par habitant

Il est intéressant de noter que les dépenses de fonctionnement sont comparativement moins élevées à Riom que dans d'autres collectivités.



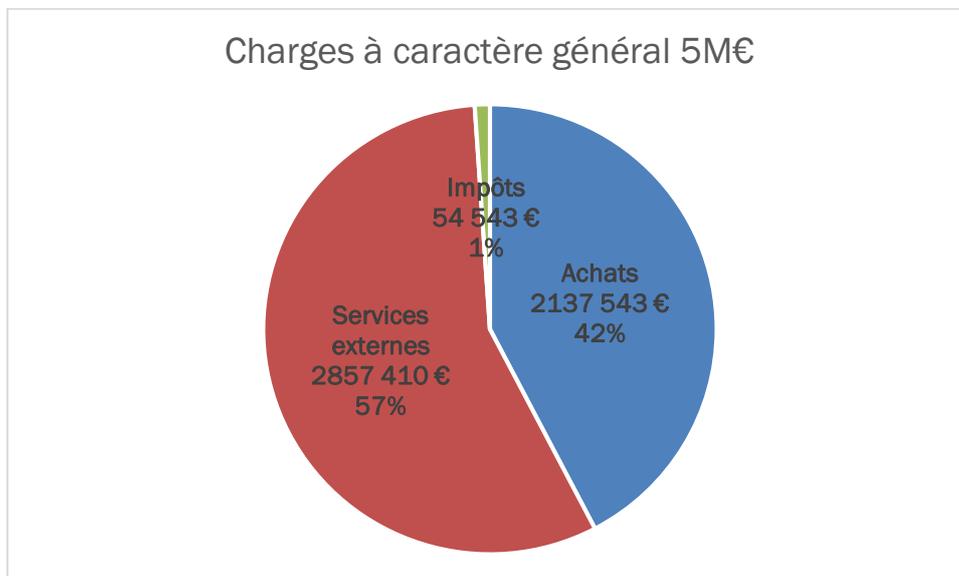
Revenons maintenant dans le détail des dépenses de fonctionnement, avec une analyse chapitre par chapitre.

1.2.1 Charges à caractère général : 5 M€ en hausse de 8,47%

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du CA

Ce poste constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité et de ses différents services.

Il se monte à 5M€ en 2021 et les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants : **services externes (2,85M€) et achats (2.1M€)**.

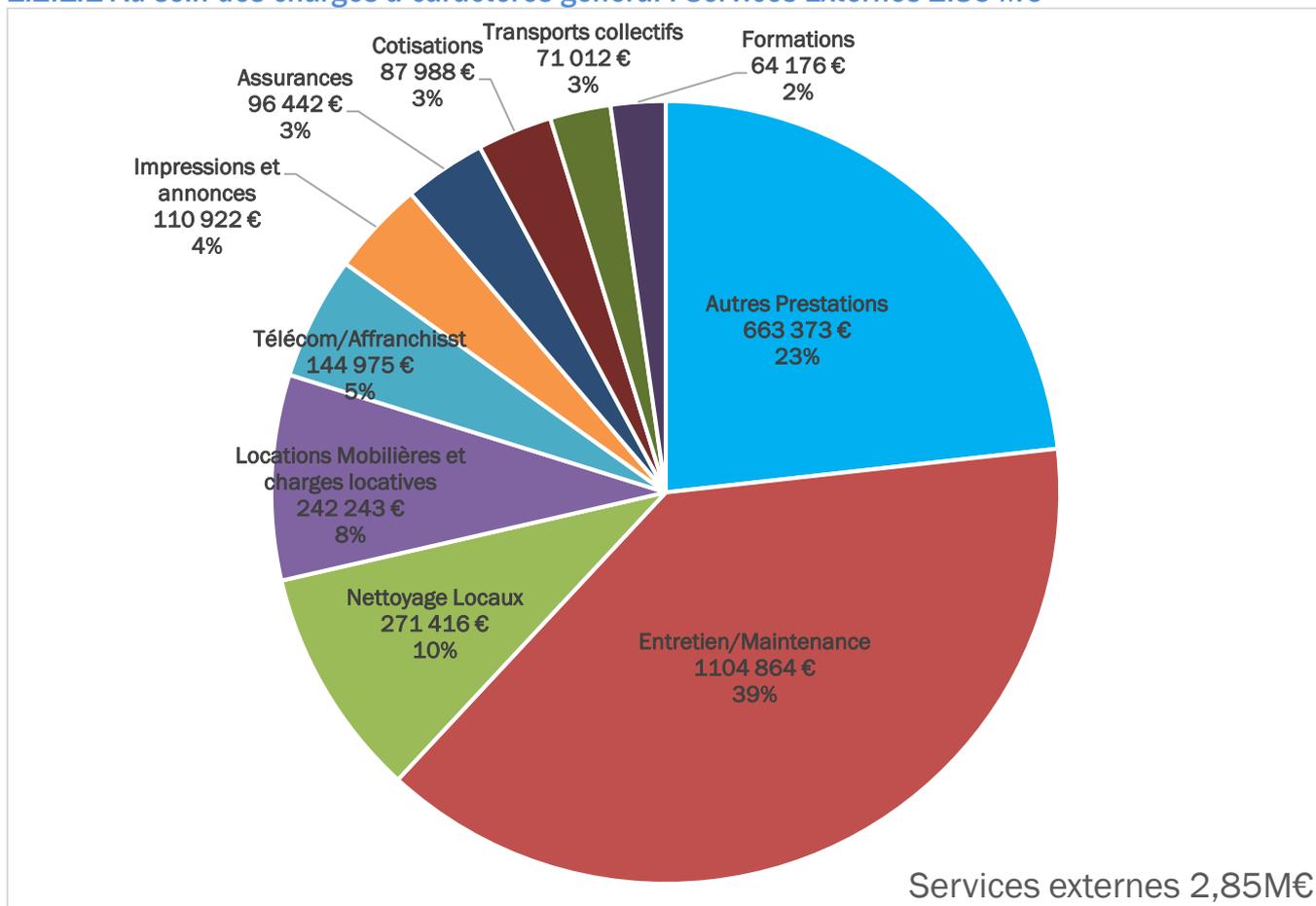


Le chapitre 011 dans sa globalité est en augmentation de 400 000€, soit 8,5% par rapport à 2020.

Cette hausse provient en quasi-totalité du sous-ensemble « service externe ». Le sous-ensemble « achat » quant à lui diminue légèrement, pour revenir à son niveau de 2019.

Pour mémoire, l'année 2020 avait été marquée par une baisse de nos dépenses courantes en raison des fermetures de service pendant le premier confinement notamment. La comparaison en année n-1 n'est donc pas forcément pertinente.

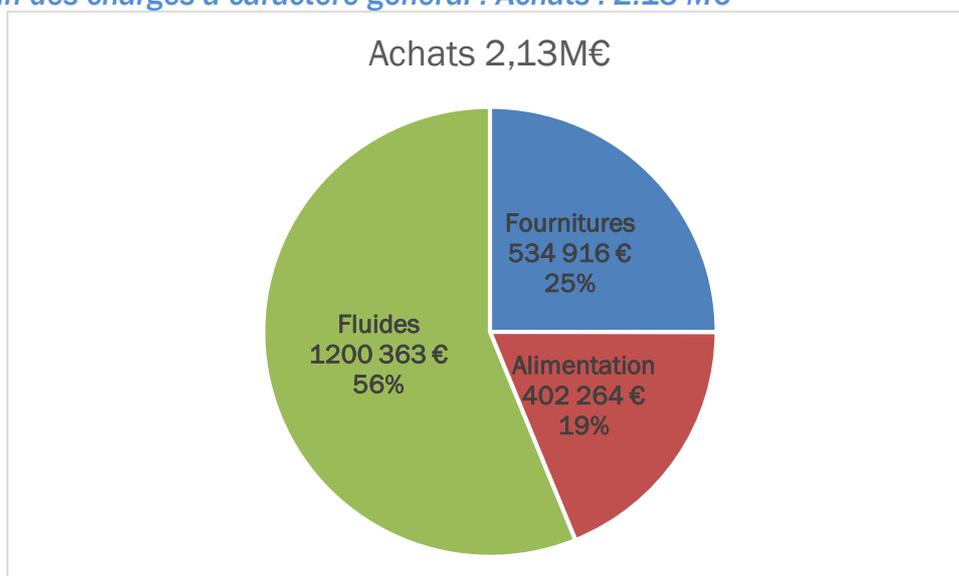
1.2.1.1 Au sein des charges à caractères général : Services Externes 2.85 M€



Ce poste connaît une hausse de 402 000€ par rapport au réalisé 2020, notamment suite à :

- Poste Entretien Maintenance : + 200 000€ dans le cadre de la poursuite d'une politique de gestion des patrimoines divers afin d'éviter la « dette grise » liée à des biens insuffisamment entretenus. Cela concerne ici : l'augmentation des actions de maintenance sur les eaux usées et sur les poteaux incendies ainsi que la mise en œuvre du marché de diagnostic et de maintenance des toitures. Les marchés de maintenance représentent un coût de 1,1M€ pour l'année 2021, décomposé ainsi pour les principaux contrats
 - ⇒ Maintenance des bâtiments publics : 111 000€
 - ⇒ Maintenance des fontaines : 70 500€
 - ⇒ Maintenance des poteaux incendie : 40 500€
 - ⇒ Maintenance des chaufferies : 105 000€
 - ⇒ Maintenance des toitures : 65 000€
 - ⇒ Maintenance des réseaux : 212 000€
- Nettoyage des locaux : +60 000€ avec notamment le nettoyage des écoles d'art en année pleine et du centre de vaccination sur un semestre,
- Locations mobilières : +40 000€, le poste revient ainsi à son niveau de 2019
- Le poste Autres prestations augmente de 27 000€, principalement lié à la réalisation de l'étude « Analyse des besoins sociaux ».
- Les honoraires, frais d'actes et de contentieux augmentent de 25 000€. Cela correspond à la poursuite de la campagne d'animation du ravalement des façades du centre-ville.
- Enfin, de nombreux postes apparaissent en augmentation du fait de la reprise d'un mode de fonctionnement classique : télécom / affranchissement +8 000€, annonces et insertion + 10 000€, formations + 13 000€.

1.2.1.2 Au sein des charges à caractère général : Achats : 2.13 M€



Ce poste connaît une légère baisse de 28 000€ qui se décompose de la façon suivante :

- Une baisse de 100 000€ du poste Fournitures. En effet, l'année 2020 avait été notamment marquée par de très nombreux achats de masques et produits sanitaires.
- Le poste alimentation revient à son niveau « pré-covid » (+100 000€), avec un rythme de fonctionnement plus classique des écoles et de la cuisine centrale.
- Le poste fluides quant à lui est stable. La maîtrise des consommations engagées depuis une dizaine d'années (bâti et éclairage public), ainsi que les choix d'achat de l'énergie, permettent sur 2021 de limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie. Une hausse des coûts de l'énergie est toutefois prévue sur 2022.

1.2.1.3 Impôts 54 k€

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable. La commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics administratifs. Il s'agit principalement de la halle, de la supérette Couriat, et du centre aéré de Loubeyrat.

En outre, en 2021, la commune a versé 14 000€ pour la participation à l'aménagement de l'AFU des Martres, somme qui apparaît au sein de ce poste.

1.2.2 Charges de personnel : 13.14 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du CA

Les dépenses de personnel constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 13.14M€, en lien avec le niveau de services apporté par la commune à ses citoyens, et particulièrement les régies : 2 écoles d'enseignements artistiques, archives municipales, régies techniques et d'entretien des bâtiments, accueil péri et extra-scolaire, une cuisine centrale, deux saisons culturelles.

Ce poste connaît une légère hausse de 0.73% entre 2020 et 2021, pour revenir ainsi à son niveau de 2019.

Cette évolution tient compte de l'effet mécanique du glissement vieillissement technicité.

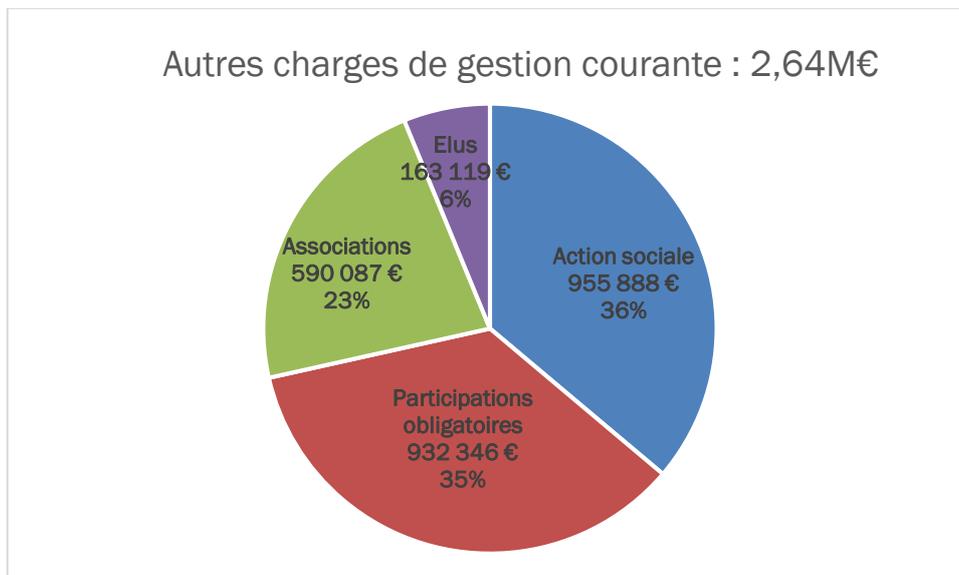
D'autre part, l'année 2021 a été marquée par l'impact combiné de la gestion de crise sanitaire (renforcement du ménage dans les écoles...) et de l'augmentation du traitement (+10%) de la prime de précarité (notamment sur les services AER et animation) au 1er janvier 2021. Afin de maintenir sa trajectoire de gestion, la collectivité a eu recours à des Contrats d'engagement éducatif (CEE) pour l'encadrement des activités extra-scolaires (23 contrats sur l'été 2021) pour un montant de 10 839 euros.

Dans le même temps, l'exécution budgétaire est maintenue dans des proportions habituelles du fait des mouvements de personnel (8 départs à la retraite, 17 départs pour raisons diverses), occasionnant des vacances de poste temporaires.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.64 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 65 du CA.

Ce poste est en hausse de 2% (+52 000€) et se décompose comme suit :



1.2.3.1 Participations obligatoires : 932 000€

Ce poste se monte en 2021 à 932 000€.

Il regroupe la contribution au SDIS pour 664 000€ et la participation OGEC pour 256 000€.

Le versement de la participation OGEC diminue entre 2020 et 2021, pour revenir au niveau de 2019 sous l'effet de deux facteurs. La subvention 2020 était en effet exceptionnellement élevée par rapport aux années précédentes, du fait d'un nombre d'élèves plus important dans le privé tandis que celui du public avait diminué et des coûts structure élevés liés à des travaux de mise en accessibilité et mise aux normes sur les différents groupes scolaires. Comparativement, la participation 2021 a été impactée à la baisse par l'effet à retard de la crise sanitaire de 2020 dont le premier confinement qui avait réduit les coûts intégrés au calcul du forfait (fluides, temps ATSEM, intervenants artistiques et sportifs...).

1.2.3.2 Associations 590 000€

Ce poste valorise le soutien financier direct de la commune aux associations, en hausse de 25 000€ par rapport à 2020.

Cette hausse tient compte d'une plus importante consommation des crédits en fonds d'initiative sur 2021.

Afin de mesurer l'importance de l'effort de la collectivité en direction des associations, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.3.3 Action Sociale : 956 000€

Ce poste est en hausse de 94 000€.

Ce poste de dépense recouvre :

- La subvention d'équilibre de 149 619,61 € allouée au CCAS pour l'année 2021. Elle est en hausse de 24 194,33 € par rapport à 2020.

En 2020, en raison de la crise du COVID, les actions du CCAS ont été fortement impactées et, pour la plupart, annulées. Le CCAS n'ayant pas réalisé les dépenses budgétées, la subvention d'équilibre prévue à hauteur de 155 000 € avait finalement été diminuée de 30 000 € et portée à 125 000 €. D'où l'écart entre le réalisé 2020 et le réalisé 2021.

- La valorisation des salaires du CCAS a augmenté de 7 300€ par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par l'évolution des traitements des agents.

- Une hausse de 62 000 € de la valorisation du quotient familial des usagers du restaurant scolaire est à noter entre 2020 et 2021, puisque le service a repris un fonctionnement plus classique.

Pour rappel cette charge est neutralisée en recette de fonctionnement comme évoqué au paragraphe 1.1.4.3.

1.2.4 Charges financières : 68 000€, en baisse de 19,37 %

Il s'agit des intérêts de la dette. Le capital apparaît quant à lui en section d'investissement.

Les intérêts de la dette contractée par la commune sont en baisse de 19,37 % en 2021 compte tenu :

- de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité. Les emprunts à taux variables bénéficient en effet du contexte monétaire favorable.
- du faible endettement de la commune et du profil d'extinction des emprunts.
- du fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2021, les investissements de l'année ayant pu être portés par le fonds de roulement. Les charges financières atteignent donc un niveau extrêmement bas, qui remontera toutefois sur 2022 au vu de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 152 000€

Ce chapitre, certaines années peu significatif, est très fluctuant par nature.

Pour 2021, il concentre principalement les écritures liées aux deux protocoles transactionnels conclus avec RLV pour rembourser celui-ci de frais de sinistres intervenus sur une période transitoire du transfert de compétences eau et assainissement.

Il regroupe ensuite les remboursements aux familles concernant la fermeture des écoles d'art et de musique pendant la période covid.

1.2.6 Atténuation de produits : 248 000€

Il s'agit principalement du FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 245 000€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants à hauteur de 3000€.

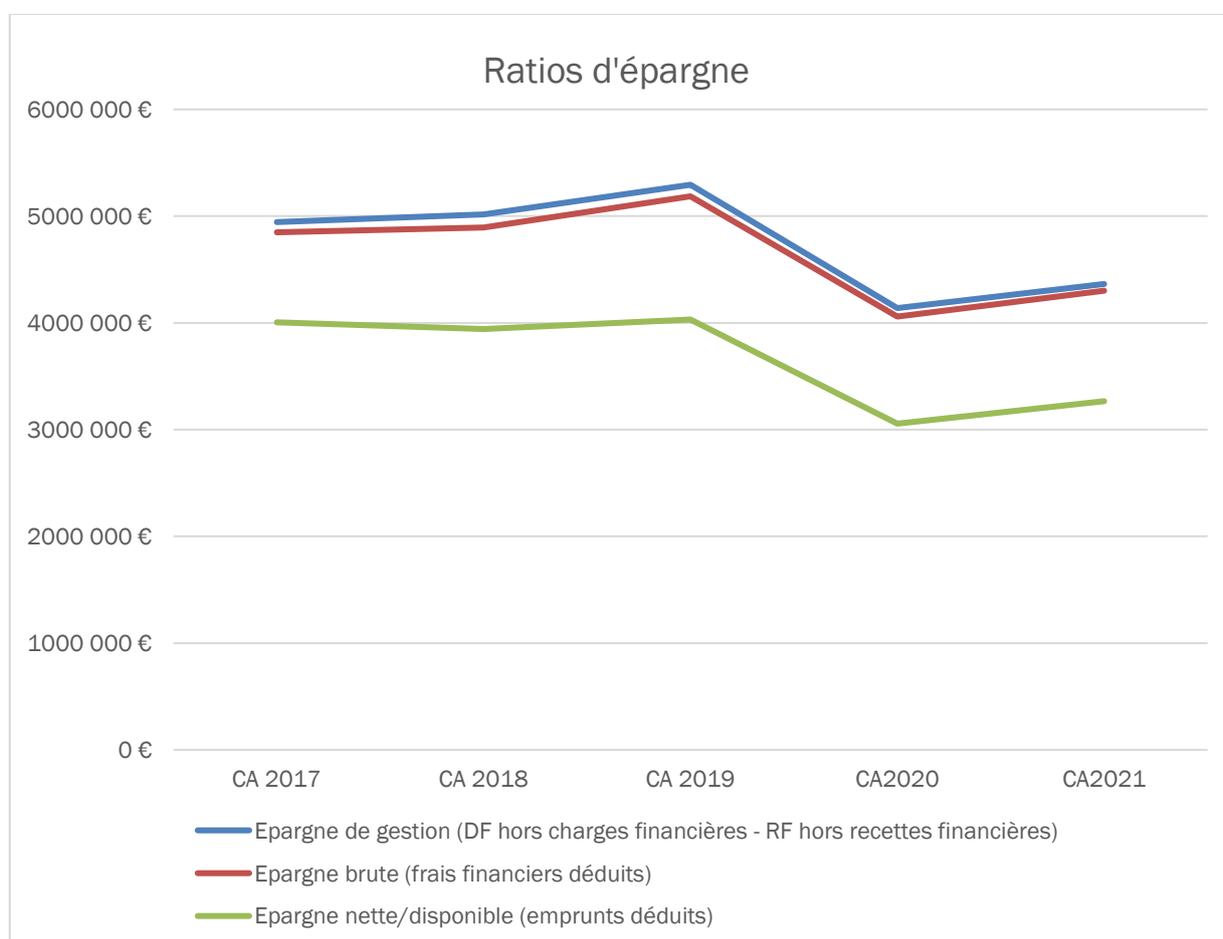
Ce poste est en baisse de 20 000€, toujours dans le cadre d'une diminution progressive de la participation de la commune au titre du FPIC. Le FPIC est un mécanisme de solidarité horizontale entre les communes du territoire national. La charge de ce fonds de péréquation est en effet répartie entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

Les dégrèvements de TH sont en baisse et c'est lié au fait que la commune ne lève plus la taxe d'habitation.

1.3 Ratios d'épargne

Ces ratios avaient été présentés une première fois lors du Rapport d'orientation budgétaire 2022, mais sur la base des prévisions de compte administratif 2021. Les chiffres ont donc légèrement évolué.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA2021	Evo 20/21	Evo 19/21
Epargne de gestion (DF hors charges financières - RF hors recettes financières)	4 945 081€	5 016 980 €	5 293 858 €	4 138 342 €	4 362 600 €	5,42%	-18%
Epargne brute (frais financiers déduits)	4 847 543 €	4 893 515 €	5 185 605 €	4 058 982 €	4 301 251 €	5,97%	-17%
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	4 004 346 €	3 941 382 €	4 031 240 €	3 055 859 €	3 267 687 €	6,93%	-19%



Epargne de Gestion

L'épargne de gestion est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement. La bonne gestion au niveau du fonctionnement permet de garantir des marges de manœuvre. Pour une meilleure lecture d'une année sur l'autre, les dépenses et recettes exceptionnelles ne sont pas prises en compte.

En 2021, l'épargne de gestion se redresse légèrement, mais diminue toutefois fortement par rapport à 2019 (-885 000€). C'est principalement lié à la baisse des recettes des produits des services et des ventes et à l'augmentation des charges à caractère général.

Epargne brute

Avant de financer l'investissement, l'épargne de gestion doit commencer par couvrir les frais financiers.

En retranchant les frais financiers (= les intérêts de la dette), on obtient l'épargne brute.

D'autre part, pour une transparence complète cette épargne est également retraitée des produits et charges exceptionnels. Ainsi, la recette liée au recouvrement de l'indemnité d'assurance pour le sinistre grêle de l'été 2021 (80 000€) est comptabilisée comme une recette exceptionnelle.

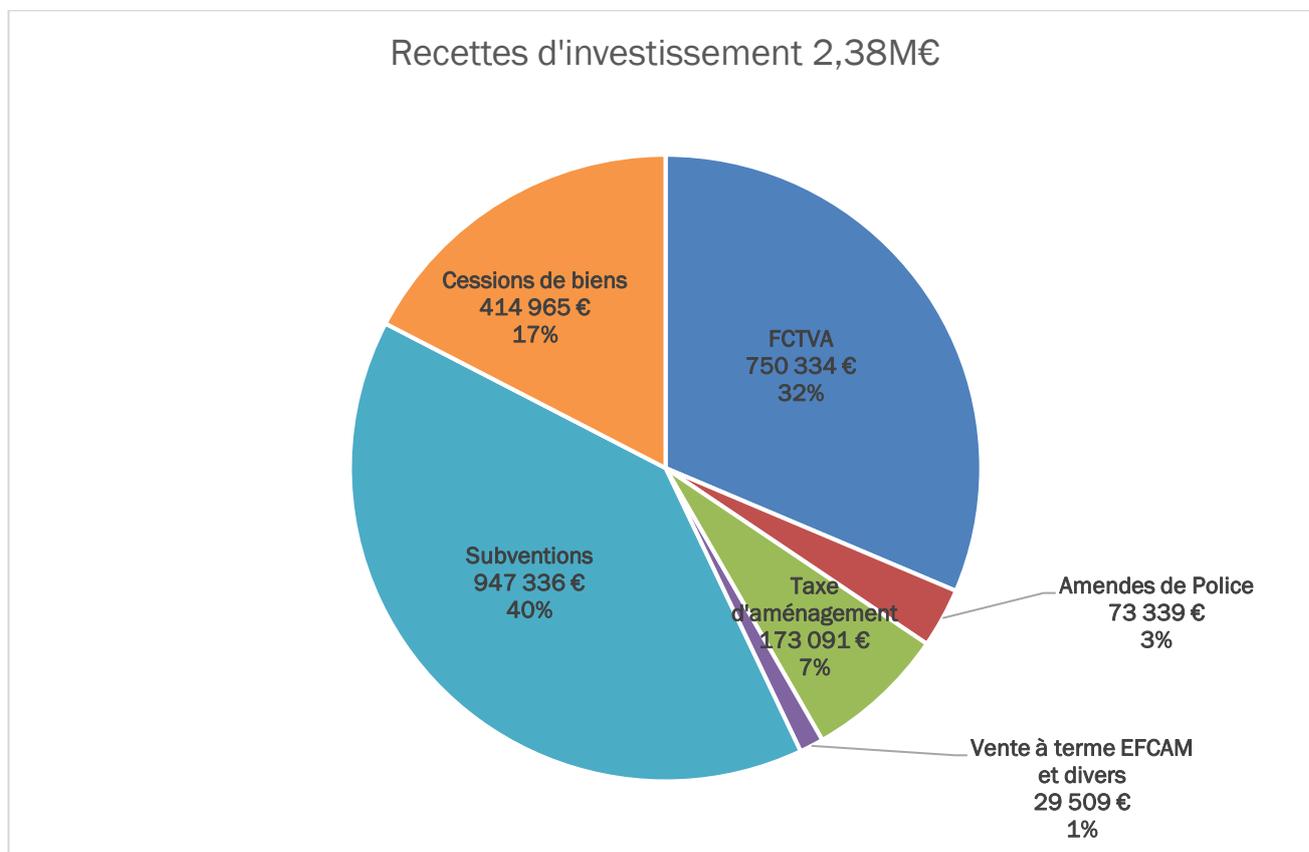
Epargne nette disponible

La dernière étape avant de pouvoir « disposer » de cette épargne est de rembourser le capital des emprunts.

Une fois le capital annuel déduit, la collectivité dispose de l'épargne nette, disponible pour financer ses investissements, en complément des subventions d'investissement et des éventuels nouveaux emprunts.

2. Section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement 2,38 M€



Les recettes d'investissement se montent à 2.38 M€ en 2021. La comparaison par rapport à l'année 2020 n'est pas nécessairement pertinente puisque nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Toutefois, hors emprunt, les recettes d'investissement augmentent de 125 000€. C'est principalement lié à une excellente année en ce qui concerne les subventions.

2.1.1 FCTVA : 750 000€

Le FCTVA 2021 connaît une hausse de 181 000€ soit +31.83%, mécaniquement engendrée par le volume de notre investissement de l'année 2020 par rapport à l'année 2019. En effet, le FCTVA est basé sur les dépenses d'investissement éligibles en année n-1.

2.1.2 Subventions : 947 000€

Ce poste est en hausse avec un montant de subventions encaissées passant de 565 000€ en 2020 à 947 000€ en 2021. Leur versement se fait en fonction de l'avancement des projets avec un solde en fin d'opération.

Il est à noter que la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à compter de 2019 avait toutefois réduit les possibilités de financements extérieurs. 2021 s'affiche cependant comme une bonne année en matière de recettes de subventions.

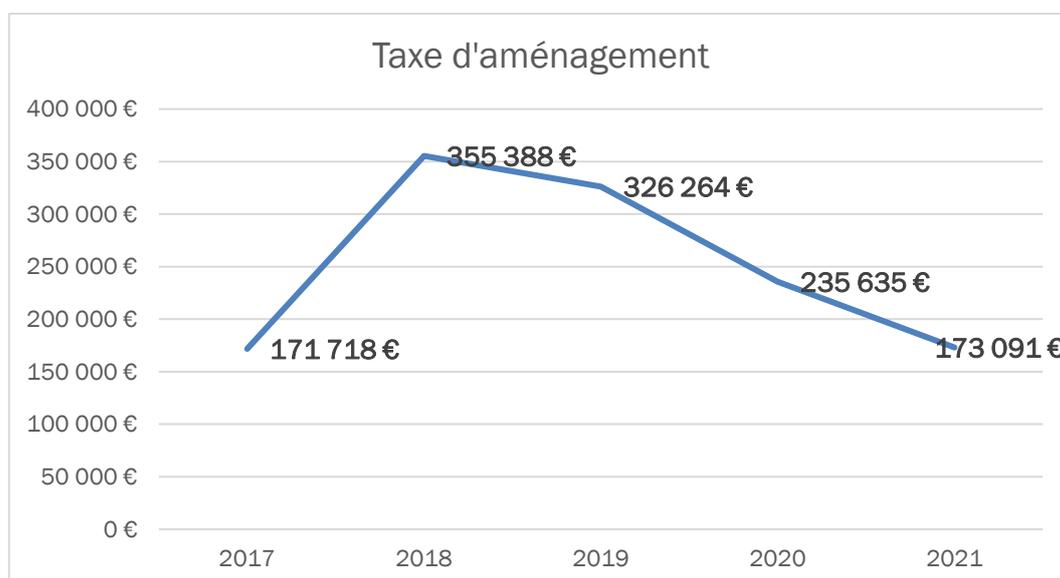
Voici les principales subventions perçues :

Subvention FEDER tableaux numériques interactifs dans les écoles	130 000€
Subvention Etat Ecole Jean Rostand	90 000€

Subvention Etat toitures René Cassin	60 000€
Subvention CAF Centre de Loubeyrat	41 000€
Subvention DRAC rénovation tour de l'horloge	98 000€
Subvention conseil départemental tour de l'horloge	83 000€
Subvention conseil régional RD2029 1 ^{ère} tranche	102 000€
Subvention Conseil Régional Vidéoprotection	72 000€
Subvention SIEG	63 000€
Subvention Etat Mise en conformité des bâtiments ADAP	48 000€

2.1.3 Taxe d'aménagement : 173 000€

La taxe d'aménagement connaît une baisse de 62 000€ soit -26% liée au rythme des programmes de construction en cours sur la commune, ralentis notamment par cette année particulière. C'est par nature une recette fluctuante. Pour votre bonne information, voici une évolution de la taxe d'aménagement au cours des dernières années.



2.1.4 Cessions : 415 000€

Comme vu en introduction, les cessions immobilières sont imputées en section de fonctionnement. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, elles sont retraitées et analysées en investissement.

Les cessions se sont principalement concentrées sur :

- La vente de la caserne Vercingétorix pour 260 000€
- La vente du terrain à bâtir ZA306 situé dans l'AFU des Martres pour 35 000€

L'ensemble de ces cessions a fait l'objet de délibérations préalables du conseil municipal.

A noter également la cession des actions SEMERAP pour 81 567€

Ce poste de recettes est par définition volatile et non pérenne.

2.1.5 Amendes de police : 73 000€

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

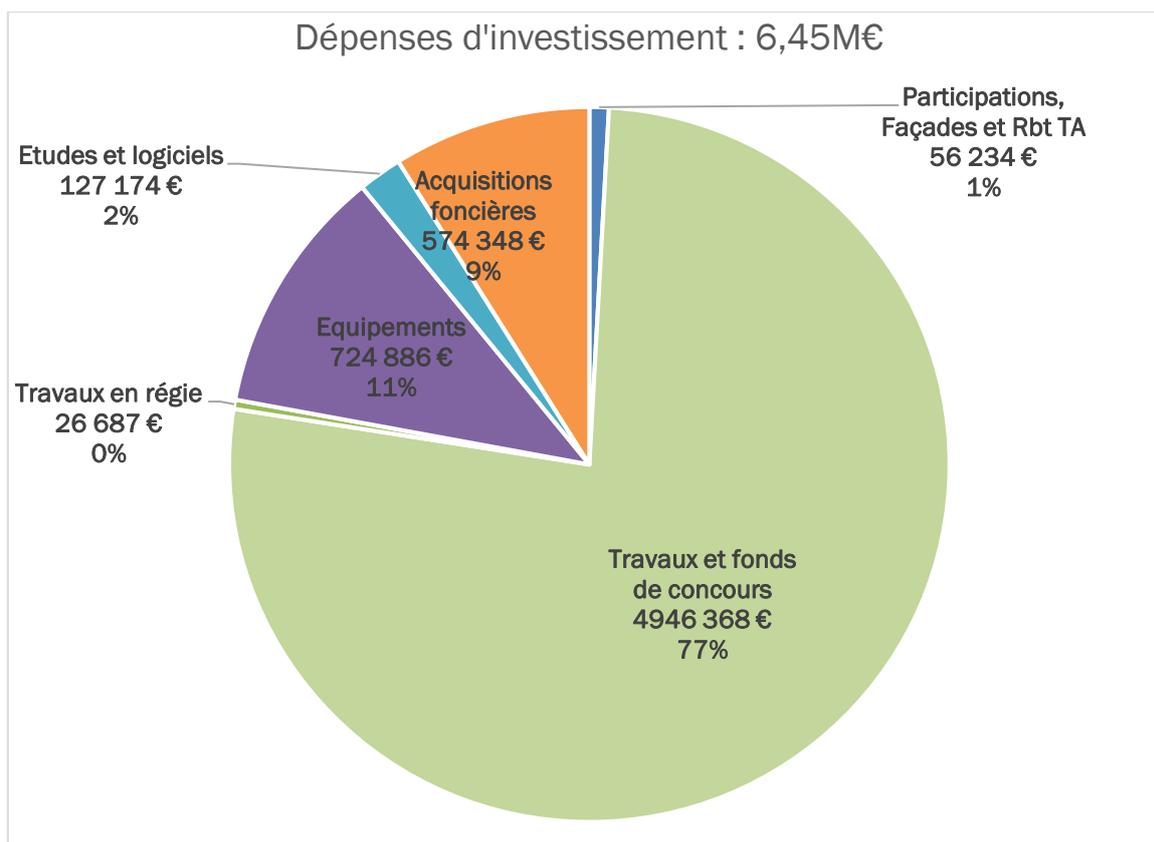
Ce poste est en diminution de 87 000€ entre 2020 et 2021 soit -54.54%. C'est lié au rythme de verbalisation par la police nationale sur le territoire de la collectivité.

2.2 Dépenses d'investissement : 6.45 M€

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 455 696€ hors remboursement de la dette. A noter que 1.23M€ d'investissements sont reportés en 2022 (ce sont des sommes qui ont été engagées juridiquement en 2021 par le biais d'un acte d'engagement ou d'un bon de commande par exemple, mais dont la facture nous parvient en 2022).

Tous les montants notés sont TTC.

Jusqu'au rapport CA2020, les « opérations individuelles » (c'est-à-dire des projets faisant l'objet d'un chapitre comptable dédié) étaient distinguées dans la présentation. Afin d'améliorer la lisibilité des rapports, nous nous concentrons désormais sur les grandes thématiques.



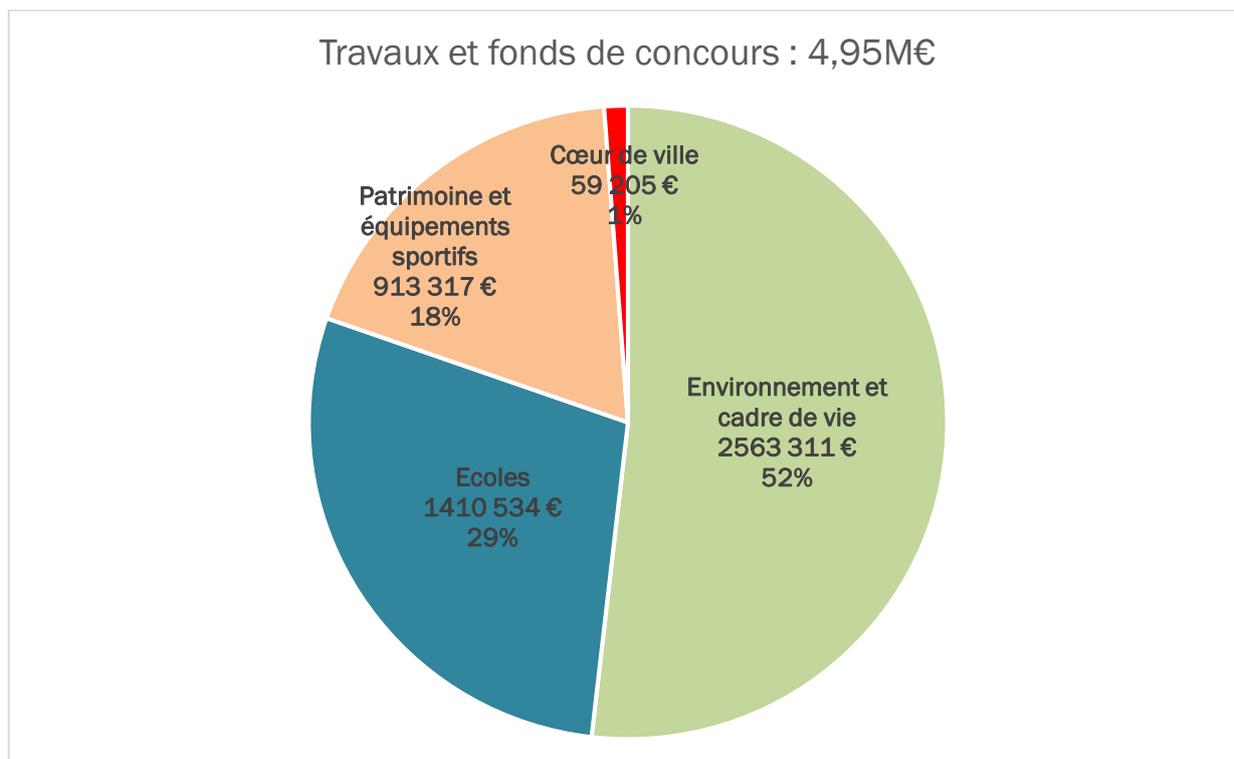
Les remboursements de dette en capital s'élèvent à 1.03 M€ en 2021. Ils n'apparaissent pas dans le diagramme ci-dessous pour une meilleure lisibilité de ce que la collectivité a effectivement réalisé.

Les dépenses d'investissement 2021 dépassent légèrement les 6.4 M€ selon la répartition ci-dessous. Pour l'année 2021, le taux de consommation par rapport au budget prévisionnel est de 61%.

2.2.1 Travaux et fonds de concours

Pour continuer selon le format des rapports ROB 2022 et BP2022, les travaux vous sont présentés sous la forme de 4 domaines thématiques.

Les travaux financés par le biais de fonds de concours à RLV sont inclus dans ces enveloppes,



- **Concernant la thématique Environnement et Cadre de vie :**

Les travaux d'aménagement d'un parc urbain à l'entrée sud de la ville ont été lancés, 1,95M€ mandatés en 2021. Les travaux se poursuivent sur le premier semestre 2022.

Plusieurs opérations de voirie sont en cours ou achevées pour un total de 400 000 € : le lotissement Quartus à La Varenne, le lancement des travaux de l'AFU des Martres, la rue du creux, la rue Barante et la rue de la Paix. Enfin, les travaux sur le bassin Virlogeux sont soldés pour 85 000€.

A noter que cette année, pour une meilleure lisibilité, les travaux du cimetière (qui apparaissent traditionnellement en dépenses d'équipement et sont considérés comme tels en comptabilité) vous sont présentés cette rubrique. Pour l'année 2021, 68 000€ de travaux ont été réalisés, avec particulièrement la réfection de l'enceinte.

- **Concernant la thématique école.**

La rénovation du groupe scolaire Jean Rostand est en cours, avec environ 820 000€ de dépenses sur 2021. Il s'agit d'une AP/CP, les dépenses se poursuivent sur 2022.

Cet investissement est générateur d'économies d'énergie préservant ainsi les dépenses de la facture énergétique.

Les toitures du groupe scolaire Pierre Brosolette sont en cours de réfection et de désamiantage. Une première partie du chantier a été réalisée durant l'été 2021, avec la reprise de la toiture de la maternelle et satellite de restauration et une première phase de désamiantage sur la toiture élémentaire pour 400 000€. A terme, l'isolation de ces sites sera plus performante.

La toiture de l'école René Cassin a également été l'objet de travaux soldés pour 83 000€

Enfin, le contrôle d'accès du groupe scolaire Jean Moulin est en cours, pour 40 000€ sur 2021, et les dernières menuiseries extérieures neuves ont été installées sur le groupe scolaire Maurice Genest pour 28 000€.

- **Concernant la thématique Cœur de Ville**

L'étude de programmation du centre de détention a été lancée, avec 60 000€ dépensés en 2021. Cette étude se poursuit sur 2022.

Sont lancés également les projets « Ilot Grenier » et « Etude sur le stationnement » qui, s'ils n'ont pas fait l'objet de dépenses en 2021, ont nécessité des inscriptions en 2022 pour honorer les engagements du règlement d'appel à projet pour le premier, et le fonds de concours pour RLV pour le second.

- **Concernant la thématique Patrimoine et équipements sportifs**

La rénovation intérieure et extérieur de la Tour de l'Horloge est en cours, avec 550 000€ dépensés sur 2021. La finalisation se fera sur 2022.

La Maitrise d'œuvre pour la mise aux normes intérieure de l'Eglise ND Marthuret est lancée.

Enfin, l'Eglise Saint Amable bénéficie également d'une étude de mise aux normes électriques pour 7 000€.

Côté équipements sportifs, la principale opération est l'éclairage des terrains de sport (Cerey, Emile Pons, Tennis) pour 163 000€.

Vient ensuite la finalisation de la réfection des courts de tennis du Centre Henri Cochet pour 92 000€.

Le gymnase Chabert a bénéficié d'un renouvellement de son éclairage pour 41 000€. Une étude sera programmée en 2022 concernant les toitures du gymnase.

La maîtrise d'œuvre pour les revêtements de sol des terrains de Cerey a été payée (13 000€ en 2021) et les travaux sont prévus sur 2022.

L'étude de faisabilité pour la salle de musculation et de récupération a été réalisée pour 7 000€. Là aussi, les travaux sont prévus en 2022.

2.2.2 Acquisitions foncières 574 000€

Les acquisitions foncières se retrouvent au sein du chapitre comptable n°21.

Contrairement à ce qui a été indiqué dans le ROB2022 pour le pré-aterrissage du Compte Administratif, la constatation comptable de l'acquisition de la 2^e tranche des friches Masson (370 000€) est passée sur l'année 2022.

Aussi, ce poste apparaît finalement comme moins réalisé.

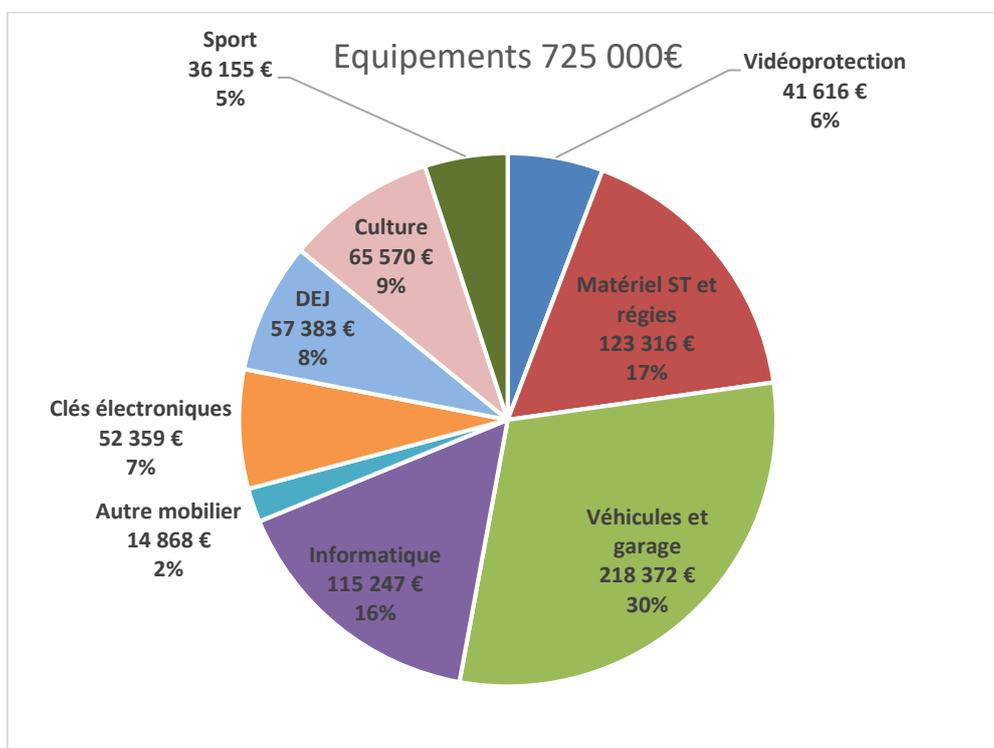
Comme présenté lors du bilan de la politique foncière de la commune lors du Conseil Municipal du 7 février 2022, les principales acquisitions sont les suivantes :

Le bâtiment de l'ancien Lidl, pour 250 000€, dans un objectif de relogement des associations et notamment de l'épicerie solidaire.

Les friches Cybele situées rue de l'Ambène pour 270 000€, avec pour objectif d'y installer le futur Centre technique municipal.

Enfin, différents délaissés, alignements de voirie et jardins ont été achetés pour un total de 50 000€.

2.2.3 Equipements 725 000€



Le plan de renouvellement des véhicules poursuit sa route, et il est sur 2021 dédié aux véhicules lourds, avec l'achat d'un véhicule utilitaire plateau, d'un piaggio benne, et d'une tondeuse autoportée.

Le second poste est le matériel du cadre de vie, des services techniques et des régies pour 123 000€. Cela concerne très concrètement :

- Le matériel à l'aménagement urbain : corbeilles de villes, mobilier urbain aux abords des établissements scolaires.
- Le matériel et outils utilisés par les agents des régies et de la propreté : perceuses, souffleurs, débroussailleuses...

Le programme de la commande et installation des serrures et clés électroniques sur les bâtiments communaux suit son cours pour 52 000€.

En ce qui concerne l'informatique : comme chaque année, 1/5^e des postes individuels est renouvelé, avec une large part d'ordinateurs portables pour permettre le travail à distance. D'autre part, le serveur téléphonique de la maison des associations a été renouvelé, et un module de traçabilité a été mis en place au sein de la cuisine centrale.

Les équipements de sécurité et prévention pour l'année 2021 représentent 41 000€, avec l'acquisition de caméras de vidéoprotection sur l'espace public et de caméras piéton pour les agents.

Comme vu plus haut, les investissements ayant attrait au cimetière vous ont été présentés dans la rubrique « travaux ».

2.2.4 Etudes et logiciels 127 000€

Les études et logiciels se retrouvent au sein du chapitre 20.

Le poste « logiciel » comprend les logiciels métiers ainsi que les licences nécessaires au travail des agents. Par exemple le logiciel de gestion de l'état-civil, le logiciel de comptabilité ou bien les tableurs et traitements de texte et les outils de visioconférence. Ce poste est élevé sur 2021 (120 000€) du fait que 83 000€ avaient été reportés de la fin de l'année 2020.

2.2.6 Participations, Titres immobilisés et remboursements de Taxe d'aménagement

Ce poste regroupe :

-Les remboursements de taxe d'aménagement à hauteur de 24 000€ (comptabilisées au chapitre 10). La collectivité doit rembourser à l'Etat des taxes d'aménagements ayant été perçues à tort (par exemple dans le cas où un permis a finalement été annulé, ou bien dans le cas où les travaux n'ont pas eu lieu)

-Le provisionnement pour la participation à l'actionnariat de l'Agence France Locale pour 13900€ (3^e année sur 5). Cette participation se retrouve au chapitre

-Les subventions pour le ravalement des façades du centre-ville à hauteur de 18 000€. Il s'agit d'un programme global conduit dans l'objectif de valoriser le centre historique.

Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 20/21
011 Achat et prestations de service	5 068 473	5 188 429	5 488 408	5 686 050	3,60%
012 Charges brutes de personnel	13 686 370	13 733 020	13 762 380	13 830 110	0,49%
65 Autres charges de gestion courante	2 279 060	2 341 969	2 318 505	2 388 767	3,03%
66 Charges financières	127 000	115 000	95 000	75 000	-21,05%
67 Charges exceptionnelles	24 200	25 000	25 000	26 000	4,00%
014 Atténuation de produits	335 000	325 000	315 000	280 000	-11,11%
022 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	21 670 103	21 878 418	22 154 293	22 435 927	1,27%
Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 20/21
013 Remboursement assurance person	195 000	220 000	231 000	256 500	11,04%
70 Produits des services et ventes	2 684 874	2 561 354	2 666 567	2 410 639	-9,60%
73 Impôts et taxes	19 039 739	19 309 532	19 475 877	18 470 127	-5,16%
74 Dotations et participations	2 861 365	2 898 735	2 723 712	3 833 537	40,75%
75 Autres produits de gestion courante	157 960	135 800	127 990	115 200	-9,99%
76 Produits financiers	200	200	500	7 000	1300,00%
77 Produits exceptionnels	33 500	29 000	37 500	37 000	-1,33%
78 reprise sur provisions	0	120 000	0	0	
TOTAL RECETTES REELLES	24 394 842	24 797 512	24 969 656	24 555 475	-1,66%
Dépenses réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 20/21
Travaux en régie	350 000	250 000	200 000	200 000	0,00%
10 reversements taxes d'aménagement				35 000	
20 Etudes, logiciels	99 668	353 334	269 416	375 525	39,38%
204 Fonds de concours	3 100 000	2 450 000	270 000	430 000	59,26%
21 Equipements et Immobilier	1 694 649	1 668 083	2 124 995	2 680 775	26,15%
23 Travaux d'investissement	5 636 437	4 765 597	6 798 609	8 362 918	23,01%
26 titres de participation (AFL)	0	13 900	13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la det	932 431	1 154 111	1 098 211	1 033 811	-5,86%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000		
020 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	11 963 184	10 805 024	11 405 131	13 281 930	16,46%
Recettes réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 20/21
FCTVA	1 300 000	780 000	550 000	740 000	34,55%
Amendes de police	180 000	20 000	150 000	150 000	0,00%
TLE / Taxe d'aménagement	200 000	250 000	250 000	220 000	-12,00%
échéances vente à terme efcam				29 080	
Subventions et fds de concours	2 213 600	600 178	525 082	947 656	80,48%
Cessions	300 000	1 500 000	1 100 000	400 000	-63,64%
TOTAL RECETTES REELLES	4 193 600	3 150 178	2 575 082	2 486 736	-3,43%

Tableaux synthétiques : Comptes administratifs

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol CA 20/21
011 Achat et prestations de service	4 792 726	4 723 389	4 655 586	5 049 946	8,47%
012 Charges brutes de personnel	13 089 135	13 153 959	13 051 429	13 146 084	0,73%
65 Autres charges de gestion courante	2 831 594	2 825 624	2 589 374	2 641 441	2,01%
66 Charges financières	123 683	108 471	84 681	68 276	-19,37%
67 Charges exceptionnelles	15 990	5 569	406 279	152 550	-62,45%
014 Atténuation de produits	312 541	296 675	268 151	247 544	-7,68%
722 Travaux en régie	-106 395	-78 131	-99 257	-26 681	-73,12%
TOTAL DEPENSES REELLES	21 059 274	21 035 556	20 956 244	21 279 160	1,54%

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol CA 20/21
013 Remboursement assurance perso	324 580	360 727	352 011	303 402	-13,81%
70 Produits des services et ventes	2 929 896	2 847 825	2 131 233	2 137 237	0,28%
73 Impôts et taxes	19 245 988	19 753 995	19 434 818	18 817 970	-3,17%
74 Dotations et participations	3 244 417	2 937 629	2 906 741	4 019 016	38,27%
75 Autres produits de gestion courante	152 187	150 790	125 126	134 759	7,70%
76 Produits financiers	219	219	5 322	6 927	30,15%
77 Produits exceptionnels	55 504	49 976	59 975	161 101	168,61%
78 reprise sur provisions		120 000			
TOTAL RECETTES REELLES	25 952 789	26 221 161	25 015 227	25 580 411	2,26%

Dépenses réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol CA 20/21
Travaux en régie	106 395	78 131	99 257	26 681	-73,12%
10 reversements taxes d'aménagement			7148,39	24037,57	236,27%
20 Etudes, logiciels	56 565	66 475	196 401	124 825	-36,44%
204 Fonds de concours	2 852 063	2 305 904	19 530	32 770	67,79%
21 Equipements et Immobilier	1 468 111	658 725	2 265 451	1 367 347	-39,64%
23 Travaux d'investissement	3 471 353	2 888 823	3 133 396	4 804 369	53,33%
26 titres de participation (AFL)		13 900	13 900	13900	0,00%
16 Remboursement du capital de la de	952 133	1 154 365	1 003 124	1 033 564	3,03%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	8 906 620	7 166 323	7 218 207	7 427 495	2,90%

Recettes réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol CA 20/21
FCTVA	1 352 926	798 338	569 177	750 334	31,83%
Amendes de police	167 721	176 783	161 355	73 339	-54,55%
TLE / Taxe d'aménagement	355 388	326 264	235 635	173 091	-26,54%
échéances vente à terme efcam			21 526	29 081	35,10%
Subventions et fds de concours	1 320 615	373 264	565 279	947 336	67,59%
Cessions	192 022	999 548	710 335	414 965	-41,58%
TOTAL RECETTES REELLES	3 388 672	2 674 197	2 263 307	2 388 145	5,52%

Conclusion

Le compte administratif 2021 témoigne encore de l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales, particulièrement sur la section de fonctionnement. S'il n'apparaît pas spécialement dans les dépenses, cet impact reste bien marqué dans la baisse des recettes de l'exploitation des services : revenus du patrimoine et redevances pour services rendus à la population accusent un net recul. Les ratios de l'autofinancement sont donc perfectibles.

Heureusement le cercle vertueux des investissements permet de constater sur l'année 2021 une hausse du FCTVA et des subventions. L'année 2021 a aussi permis de préparer un certain nombre de travaux qui trouvent leur exécution en ce moment.

Gageons que 2022 verra le retour des recettes d'exploitation plus conformes à nos habitudes et la poursuite de la bonne lancée des investissements du mandat accompagné d'une indispensable maîtrise voire baisse de nos charges de fonctionnement.